



EUROFOREST 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION

- Pages 2 & 3 Votre matériel et vos service(s)
- Page 4..... Votre entreprise
- Page 5..... Votre surface d'exposition et vos marques
- Page 6..... Votre tente et votre électricité
- Page 7..... Votre mobilier
- Page 7..... Votre option démonstration,
- Pages 8 & 9 Vos badges et e-invitations
& Vos outils de communication
- Pages 10 & 11 ... Règlement particulier Euroforest 2023
- Page 12..... Votre paiement & Coût global des prestations

Dates de visite du site

19 ET 20 OCTOBRE 2022
14 ET 15 DÉCEMBRE 2022

Date de renvoi du dossier

31 JANVIER 2023

Dates du salon

22, 23 ET 24 JUIN 2023

www.euroforest.fr

À compléter et à retourner signé, accompagné de votre règlement **avant le 31 janvier 2023** à :
Euroforest - Maison Régionale de l'Innovation - 64A rue de Sully - CS 77124 - 21071 DIJON cedex - France
+33 (0)6 78 09 73 17 / E-mail : commercial@euroforest.fr

VOTRE MATÉRIEL ET VOS SERVICE(S)

☐ Matériel d'exploitation forestière

	Marque		Marque
☐ Récolteuse	_____	☐ Tête de récolte	_____
☐ Câble mat	_____	☐ Tracteur	_____
☐ Grue	_____	☐ Treuil	_____
☐ Porteur	_____	☐ Tronçonneuse	_____
☐ Remorque	_____	☐ Pince-cisaille	_____
☐ Débusqueur	_____		

☐ Matériel de sylviculture

	Marque		Marque
☐ Andaineur	_____	☐ Planteuse	_____
☐ Broyeur	_____	☐ Plants forestiers, semences	_____
☐ Débroussailleuse	_____	☐ Pulvérisateur et matériel de traitement	_____
☐ Matériel d'élagage	_____	☐ Protections, répulsifs gibier	_____
☐ Grillage, clôture	_____		

☐ Matériel de transport

	Marque		Marque
☐ Camion	_____	☐ Remorque	_____
☐ Grue, grappin	_____	☐ Véhicule utilitaire, 4x4	_____
☐ Quad	_____	☐ Équipements*	_____

* Précisez : _____

☐ Accessoires

	Marque		Marque
☐ Chaîne	_____	☐ Lubrifiant	_____
☐ Citerne, réservoir	_____	☐ Pneus	_____
☐ Flexible	_____	☐ Télécommande	_____

☐ Petit matériel et équipements

	Marque		Marque
☐ Appareils de mesure	_____	☐ Échelle	_____
☐ Bâche	_____	☐ Peinture, marquage, plaquettes	_____
☐ Câble	_____	☐ Bottes, chaussures	_____
☐ Corde	_____	☐ Équipements de sécurité	_____
☐ Petit outillage*	_____		

* Précisez : _____

DOSSIER D'INSCRIPTION

☐ Matériau & construction bois

	Marque		Marque
☐ Bâtiments agricoles bois	_____	☐ Chalet, Habitat Léger de Loisirs	_____
☐ Matériau bois	_____	☐ Scierie mobile, scierie	_____
☐ Maison bois, fabrication de charpentes	_____		

☐ Matériel de Bois Énergie

	Marque		Marque
☐ Broyeur & autres matériels pour bois déchiqueté	_____	☐ Fendeuse, combiné coupeur fendeur	_____
☐ Crible	_____	☐ Poêle, chaudière, four, barbecue	_____
☐ Conteneur (silo, stockage, transport)	_____	☐ Séchoir	_____
☐ Combustible (granulés, plaquettes, bûches...)	_____		

☐ Chasse & loisirs

	Marque		Marque
☐ Accessoires*	_____	☐ Coutellerie	_____
☐ Agence de voyages spécialisés	_____	☐ Mirador	_____
☐ Optique, lunettes, jumelles	_____	☐ Vêtements, bottes, chaussures	_____
☐ Clôture, palissade	_____		

* Précisez : _____

☐ Services

	Marque		Marque
☐ Achat et vente de patrimoine forestier	_____	☐ Recherche et développement	_____
☐ Cartographie, GPS, SIG et drones	_____	☐ Organisation professionnelle, association, établissement public	_____
☐ Conseil, expertise et accompagnement, gestion	_____	☐ Investissement, banque, assurance	_____
☐ Certifications, labels	_____	☐ Logiciels forestiers et développements informatiques	_____
☐ Travaux sylvicoles	_____	☐ Protection incendies	_____
☐ Exploitation forestière	_____		
☐ Enseignement, formation	_____		

☐ Autres

	Marque		Marque
☐ Médias, communication	_____	☐ _____	_____
☐ Buvette, restauration	_____	☐ _____	_____

CONTACT EXPOSANTS : Julien JOUBERT +33 (0)6 78 09 73 17
commercial@euroforest.fr

VOTRE ENTREPRISE

A / Coordonnées de votre entreprise

À paraître dans le catalogue officiel et pour l'enseigne de votre stand :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

N° Siret : N° TVA Intracommunautaire :

E-mail :

Site internet :

Réseaux sociaux :

B / Coordonnées de correspondance (si différente)

Pour le suivi de dossier, l'envoi de documents et de lettres d'information.

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Responsable du dossier (à compléter obligatoirement) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Portable :

E-mail :

C / Coordonnées de facturation (si différente)

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

N° Siret : N° TVA Intracommunautaire :

Responsable comptabilité Nom : Prénom :

E-mail :

CONTACT EXPOSANTS : Julien JOUBERT +33 (0)6 78 09 73 17
commercial@euroforest.fr



Le comité de direction statuera sur votre dossier et vous adressera, dans le cas favorable, un e-mail de validation de votre inscription. Votre numéro de stand vous sera communiqué au plus tard le 15/05/2023.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Tous les espaces d'exposition sont disposés le long de l'allée unique où circulent les visiteurs. Vous pouvez choisir entre différents modules, et les cumuler si vous le souhaitez.

1 - VOTRE SURFACE D'EXPOSITION ET VOS MARQUES



Attention :

Surface minimum pour un stand Buvette/Restauration : 50 m²

Surface minimum pour un stand avec démonstration statique : 75 m²

MODULE(S) D'EXPOSITION (TERRAIN NU) EN EXTÉRIEUR

Surface du module	Prix à l'unité	Quantité	Total
25 m ²	895.00 € HT	_____	_____ € HT
50 m ²	1 785.00 € HT	_____	_____ € HT
75 m ²	2 590.00 € HT	_____	_____ € HT
100 m ²	3 450.00 € HT	_____	_____ € HT
150 m ²	5 175.00 € HT	_____	_____ € HT
200 m ²	6 900.00 € HT	_____	_____ € HT
250 m ²	8 395.00 € HT	_____	_____ € HT
300 m ²	9 660.00 € HT	_____	_____ € HT
> 300 m ²	9 660.00 € HT + 28.00 € HT/m ² supplémentaire	_____	_____ € HT

Remarques particulières : _____

CONFIGURATION DE VOTRE TERRAIN NU ET EMPLACEMENT (A COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT)

Façade d'allée souhaitée (en mètres linéaires) : _____ m Profondeur de stand souhaitée : _____ m

Votre souhait d'emplacement : ☐ Forêt (Zones C-D-E-F-G-H-I-J)

☐ Prairie (Zones A-B)

Réservé aux exposants de 2018 qui s'inscrivent avant le 30 septembre 2022 : ☐ je souhaite le même emplacement

Compte tenu des spécificités du site du salon, des zones par activité sont prévues. L'organisation fera de son mieux pour répondre à vos demandes de façade d'allée et de profondeur ainsi que d'emplacement.

INSCRIPTION DE VOS MARQUES

Vos marques doivent obligatoirement avoir un lien juridique ou commercial avec votre entreprise (filiale, distributeur exclusif, maison mère). Chaque marque représentée devra fournir une attestation de représentation indiquant qu'elle est représentée par la société exposante. L'exposant acquittera un droit d'inscription par marque représentée de 230 € HT.

Seules les marques inscrites pourront être présentées sur le salon. Celles-ci seront répertoriées dans la liste des exposants sur le site internet d'Euroforest et dans le catalogue officiel distribué aux visiteurs lors de l'évènement.

Marque n°1 : _____	Marque n°3 : _____	Marque n°5 : _____
Marque n°2 : _____	Marque n°4 : _____	Marque n°6 : _____
Droit d'inscription par marque représentée : _____ x 230 € HT = _____ € HT		

Veuillez calculer le montant total de cette partie et le reporter page 12

TOTAL 1

..... € HT

2 - VOTRE TENTE ET VOTRE ÉLECTRICITÉ

VOTRE TENTE ÉQUIPÉE AVEC PLANCHER ET UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DE 220 V / 1.5 KW

Type	Dimensions	Prix unitaire	Quantité	Total
Tente pagode	3 m x 3 m	920 € HT	_____	_____ € HT
Tente pagode	4 m x 4 m	1 150 € HT	_____	_____ € HT
Tente pagode	5 m x 5 m	1 440 € HT	_____	_____ € HT
Structure double pans	10 m x 10 m	3 450 € HT	_____	_____ € HT
Structure double pans	10 m x 15 m	4 600 € HT	_____	_____ € HT
Autre (précisez)	_____	_____ € HT	_____	_____ € HT
Plancher pour terrasse extérieure (Nous adresser le plan d'implantation)		18 € HT / m ²	_____	_____ € HT

Pour toute demande particulière (exemple : tentes plus grandes, tente Crystal ou hexagonale etc.), nous consulter.

■ Agencement de votre tente sur votre stand

Par défaut, votre tente sera centrée au fond de votre stand.

Demande particulière concernant l'emplacement de la tente (vous pouvez également joindre un croquis) : _____

VOTRE MOQUETTE DANS LA TENTE (POSE COMPRISE)

Coloris	Prix unitaire	Quantité	Total
☐ Vert sapin ☐ Rouge ☐ Bleu roi ☐ Anthracite ☐ Autre (précisez) : _____	9 € HT / m ² de tente	_____ m ²	_____ € HT

VOS BESOINS ÉLECTRIQUES SUPPLÉMENTAIRES



Pour votre confort, ne sous-estimez pas vos besoins électriques.

La mise en place de groupes électrogènes privés n'est pas autorisée sur le dispositif. Tout branchement illégal sur les armoires et coffrets de distribution de l'organisation sera sanctionné.

Coffret	Prix unitaire	Quantité	Total
220 V / 1.5 Kw	290 € HT	_____	_____ € HT
220 V / 3 Kw	450 € HT	_____	_____ € HT
220 V / 6 Kw	540 € HT	_____	_____ € HT
380 V / 18 Kw	650 € HT	_____	_____ € HT
Autre (précisez) : _____	_____ € HT	_____	_____ € HT

A titre d'exemples, voici les puissances électriques moyennes des objets courants :

TV : 200-300W / Cafetière : 800-1300W / Tireuse à bière : 2000-3000W / Ordinateur : 100W / Eclairage : selon lampes

Veuillez calculer le montant total de cette partie et le reporter page 12

TOTAL 2

..... € HT

DOSSIER D'INSCRIPTION

3 - VOTRE MOBILIER

Vous souhaitez avoir du mobilier adapté sur votre stand.

Standard	Prix unitaire (Assurance vol et dégradation incluse)	Quantité	Total
Ensemble 1 table + 4 chaises pvc blanc	132 € HT	_____	_____ € HT
Comptoir Bern blanc L.100 x p.40 x h.105 cm – Rangement fermant à clé	169 € HT	_____	_____ € HT
Option personnalisation (votre logo sur votre comptoir)	61 € HT	_____	_____ € HT
Tabouret Patti blanc	42 € HT	_____	_____ € HT
Réserve modulaire 1 x 1 m mélaminé blanc	265 € HT	_____	_____ € HT
Réserve modulaire 1 x 2 m mélaminé blanc	356 € HT	_____	_____ € HT
Réfrigérateur 140 L	123 € HT	_____	_____ € HT
Réfrigérateur 260 L	173 € HT	_____	_____ € HT
Mange debout Albaredo (plateau 80cm)	111 € HT	_____	_____ € HT
Machine à café Nespresso Krups Livrée avec 100 dosettes / tasses / sucres / touillettes	205 € HT	_____	_____ € HT
Ecran 42" sur pied	570 € HT	_____	_____ € HT
Ecran 55" sur pied	652 € HT	_____	_____ € HT

*Vous pouvez aussi commander directement sur le site internet de notre régisseur **Brandnewcoat** : <https://brandnewcoat.online>
(Mobilier complémentaire / Signalétique / Eclairage / Son / Aménagements de stands)*

Veuillez calculer le montant total de cette partie et le reporter page 12

TOTAL 3

..... € HT

4 - VOTRE OPTION DÉMONSTRATION

Vous souhaitez montrer les capacités de votre matériel par des démonstrations sur votre stand.

☐ DÉMONSTRATIONS

850 € HT

Cette option est réservée aux exposants disposant d'une surface d'exposition minimum de 75 m².

Le montant de l'option démonstration intègre sa mise en avant dans la page « Démonstrations » du site web, dans le catalogue officiel, les frais du référent sécurité présent dans la zone de la démonstration en lien avec le référent sécurité de l'exposant et le nettoyage de la zone après le salon.

FOURNITURE DE BOIS / COPEAUX DE BOIS :

Les copeaux de bois ne seront proposés que pour les stands présents dans la forêt.

Vous recevrez en janvier 2023 un formulaire de commande spécifique.



Concernant le déchargement du matériel présent sur tous les stands d'Euroforest 2023 :

Le déchargement de tout matériel sera **gratuit le jeudi 15, le vendredi 16 et le samedi 17 juin 2023.**

Lundi 19 et mardi 20 juin, la manutention ne se fera que sur réservation et sera facturée.

Un formulaire de commande spécifique sera adressé au printemps 2023.

Aucune manutention de matériel n'aura lieu le mercredi 21 juin (veille du salon).

Veuillez calculer le montant total de cette partie et le reporter page 12

TOTAL 4

..... € HT

4 - VOS BADGES ET E-INVITATIONS

VOS BADGES EXPOSANT ET E-INVITATIONS OFFERTES

Le badge exposant donne accès, les jours du salon, au parking exposant, au site d'Euroforest, aux accès prioritaires sur les espaces restauration (repas à la charge des exposants). Le nombre de badges est fonction de la surface réservée.

Votre espace d'exposition	Plus de 150 m ²	De 50 à 150 m ²	Moins de 50 m ²
Votre nombre de badges exposant offerts	10	6	4
Vos e-invitations offertes	100	50	20

VOS BADGES EXPOSANT ET E-INVITATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le tarif du badge exposant supplémentaire est de 18 € HT.

Nombre de badges exposant supplémentaires : _____ x 18 € HT = _____ € HT

Votre nombre d'e-invitations supplémentaires :

☐ 50 (300 € HT)	☐ 100 (500 € HT)	☐ 200 (800 € HT)
☐ 300 (980 € HT)	☐ 400 (1 200 € HT)	☐ 500* (1 400 € HT)
☐ > 700 (précisez) : _____ e-invitations x 2,5 € HT = _____ € HT		

Veuillez calculer le montant total de cette partie et le reporter page 12

TOTAL 5

..... € HT

5 - VOS OUTILS DE COMMUNICATION

INFORMEZ VOS CLIENTS DE VOTRE PARTICIPATION À EUROFOREST 2023 !

■ Votre commande de flyers et affiches Euroforest

GRATUIT

☐ Je souhaite recevoir gratuitement _____ flyer(s) de promotion Euroforest 2023.

☐ Je souhaite recevoir gratuitement _____ affiche(s) A3 de promotion Euroforest 2023.

■ Dans le cadre du salon, nous envisageons l'organisation d'un concours sur l'innovation, la prévention et la sécurité.

☐ Je souhaite être informé de ce concours et recevoir le règlement.

DOSSIER D'INSCRIPTION

■ La promotion de votre entreprise sur le site internet Euroforest

- ☐ Nom, adresse de votre société et lien vers votre site internet = **GRATUIT**
- ☐ Affichage de votre logo dans la liste des exposants = **50 € HT**
- ☐ Encart publicitaire de votre société (fourni par vos soins) sur la page Visiteurs = **500 € HT**

■ Votre encart publicitaire (fourni par vos soins) dans la Newsletter Euroforest

- ☐ 1 newsletter = **150 € HT**
- ☐ 2 newsletters = **350 € HT**
- ☐ 3 newsletters et plus = **500 € HT**

■ La mise en avant de votre société sur le site de la foire

	Prix unitaire	Quantité	Total
NOUVEAU 10 000 documents distribués par nos soins aux entrées du salon Documents fournis par vos soins (prestation réservée aux 3 premières sociétés qui la commandent)	3 500 € HT	1	_____ € HT
Votre publicité sur 5 000 sacs papier Euroforest imprimés et remis par nos soins aux visiteurs. Votre logo apparaîtra sur une face du sac, le logo Euroforest de l'autre (prestation réservée aux 6 premières sociétés qui la commandent).	2 000 € HT	1	_____ € HT
Votre logo à l'emplacement de votre stand, sur chaque plan du salon disposé sur le circuit	1 000 € HT	1	_____ € HT
Annonce sonore sur l'ensemble du salon (2 spots / jour durant les 3 jours)	600 € HT	1	_____ € HT
Votre stand équipé d'un mât porte-drapeau	500 € HT	_____	_____ € HT
Votre publicité sur une ou des banderoles disposées aux endroits clés (fournie(s) par vos soins, 60 cm de hauteur)	120 € HT le mètre	De dimensions : 60cm x ____m 60cm x ____m 60cm x ____m	_____ € HT
Votre publicité sur rubalise (fournie par vos soins) disposée sur les parkings, entrées et zone de démonstration	500 € HT	1	_____ € HT
Autre (précisez) : _____	_____ € HT	_____	_____ € HT

Les plaquettes, magazines, posters, banderoles seront à envoyer sur le site pour le 12/06/2023.

Veuillez calculer le montant total de cette partie et le reporter page 12

TOTAL 6

_____ € HT

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement vient compléter le Règlement général des manifestations commerciales, disponible sur le site Internet de l'évènement : www.euroforest.fr. Les exposants ont pris connaissance du Règlement général des manifestations commerciales et du Règlement particulier Euroforest 2023. Ils s'engagent à les respecter. En cas de conflit d'interprétation entre deux dispositions similaires, le Règlement particulier prime sur le Règlement général.

Article 1 : L'organisation

Euroforest est une marque qui appartient à l'association du même nom composée de Fibois Bourgogne-Franche-Comté (interprofession de la forêt et du bois en Bourgogne-Franche-Comté) et CFBL (coopérative forestière).

L'organisation et la commercialisation du salon sont assurées par Euroforest :

Contact : Julien Joubert, Responsable commercial, commercial@euroforest.fr - +33(0)678097317

Euroforest 2023 se déroulera à Saint-Bonnet-de-Joux (71) et sera ouvert au public le jeudi 22 juin 2023 de 9h à 18h, le vendredi 23 juin 2023 de 9h à 18h et le samedi 24 juin 2023 de 9h à 17h.

Article 2 : Les conditions à remplir pour être exposant à Euroforest

2.1 Être un fournisseur

Chaque exposant peut s'appuyer sur son distributeur local à condition que celui-ci représente la marque et non la concession.

Tous matériels et services présentés sur le salon Euroforest doivent être en lien direct avec les activités de la filière forêt-bois.

Euroforest statue sur les admissions sans être tenue de motiver ses décisions. Le rejet d'un bulletin d'inscription par le comité d'organisation ne donne lieu à aucune indemnité à titre de dommages et intérêts, seront seules remboursées les sommes versées au titre du montant de la participation à l'exclusion des frais de dossier qui restent acquis à Euroforest.

2.2 Envoyer le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription, accompagné d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile salons et foires, doit être adressé à Euroforest avant le 31 janvier 2023. L'inscription ne sera définitive qu'après examen de la demande et acceptation par le comité de direction d'Euroforest qui pourra rejeter toute demande sans avoir à fournir de motifs de sa décision. L'inscription ne sera définitive que lorsque le montant total correspondant à l'inscription et aux services demandés par l'exposant aura été encaissé.

Article 3 : Inscription - Paiement - Attribution des stands - Désistement

3.1 Inscription et paiement

Comme indiqué dans le dossier d'inscription, le règlement des frais d'inscription et de services liés à la participation des exposants s'effectue en trois versements :

- 30% au moment de l'inscription.
Cette somme permet de réserver son emplacement. Elle sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer et restera acquise à l'organisateur si le demandeur annule sa participation à Euroforest.
- Solde de la facture au plus tard le 31 mars 2023.
- En cas de retard sur le règlement des échéances ; l'organisateur se réserve le droit de relouer l'emplacement réservé à d'autres exposants.

3.2 Attribution des stands

L'admission à exposer ne confère aucun droit à l'occupation d'un emplacement déterminé. La participation à des manifestations antérieures ne crée, en faveur de l'exposant, aucun droit acquis à un emplacement déterminé. L'organisation détermine au mieux les emplacements en tenant compte, et dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par les exposants.

3.3 Désistement

En cas de désistement avant le 15 avril 2023, le montant de l'acompte demeurera acquis. Passée cette date, la totalité du montant de la participation demeurera exigible à titre de dommages et intérêts même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant.

Article 4 : Occupation et utilisation des stands

La sous-location, même gracieuse, de tout ou partie de l'espace que vous avez réservé est formellement interdite. Par conséquent, un exposant ne peut présenter que des produits et ne diffuser que des documents le concernant.

L'aménagement des stands devra être terminée impérativement le mercredi 21 juin à 20h.

Les exposants sont tenus d'occuper leur stand et de l'ouvrir au public dès la première heure d'ouverture et jusqu'à la fermeture du salon (pour les heures d'ouverture cf Article 1). Les produits exposés devront être placés à la vue du public pendant ces mêmes heures.

Pendant le salon Euroforest, et à l'intérieur du périmètre de leur espace d'exposition, les exposants pourront faire connaître leurs produits avec des documents, affiches, panneaux, banderoles. Hors de l'espace d'exposition de l'exposant et dans le périmètre du site d'Euroforest, toute diffusion de documents sera contractualisée avec les organisateurs et donnera lieu au paiement d'un droit (voir propositions dans le dossier d'inscription, autres demandes consulter l'organisation).

Article 5 : Sécurité

5.1 Démonstrations

L'exposant est responsable de la sécurité de son personnel et des visiteurs lors de ses démonstrations. Il devra donc prendre toutes les mesures nécessaires à ce sujet et souscrire à une assurance couvrant les risques de démonstration dans un lieu accueillant du public (attestation à fournir obligatoirement).

Toutes les démonstrations devront s'effectuer dans un souci constant du respect des règles de sécurité du travail en forêt et le personnel mis à disposition d'Euroforest pour veiller à la sécurité du site pourra à tout moment stopper des démonstrations et exclure toute personne dont le comportement s'avérerait dangereux.

5.2 Gardiennage

Toutes les voies carrossables accédant au site sont fermées par des barrières. Le comité d'organisation met en place un service de gardiennage en dehors des heures d'ouverture, à partir du jeudi 15 juin 19h et jusqu'au lundi 26 juin 12h. Aucun accès ou départ du site pour tout véhicule ne sera autorisé durant les heures d'ouverture.

RÈGLEMENT PARTICULIER

EUROFOREST 2018 - 21 > 23 JUIN 2018

SAINT-BONNET-DE-JOUX (71) - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - FRANCE

Article 6 : Protection de la forêt

Il est formellement interdit de faire du feu.

Toutes les dispositions devront être prises par les exposants pour assurer le plus strict respect du peuplement forestier qui les accueille.

Les démonstrations de matériel d'exploitation forestière devront se faire dans le respect des clauses générales figurant aux cahiers de vente de CFBL et disponibles auprès du comité d'organisation. Concernant les dégâts éventuels aux arbres sur pied : tout arbre non marqué à l'abandon qui sera exploité ou endommagé donnera lieu au paiement au propriétaire de la forêt d'une indemnité égale à 100€ par arbre.

Article 7 : Assurances

7.1 Assurance d'Euroforest

Euroforest a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur. Les dommages et détériorations résultant d'un fait accidentel causé aux biens des exposants et mettant en cause la responsabilité de l'organisateur (montage, démontage), sont couverts par ladite assurance.

Les exposants devront être assurés responsabilité civile, contre les risques d'incendie, de dégâts des eaux, le vol de leurs matériels et contre le recours des tiers. Euroforest décline toute responsabilité à l'égard de ces risques. En cas de sinistre, l'exposant déclare renoncer à tous recours contre Euroforest.

Sont exclus des garanties :

Les biens exposés laissés sans surveillance durant les heures d'ouverture de la manifestation et durant les journées d'installation et de démontage, les véhicules soumis à obligation d'assurance, les dommages causés par les catastrophes naturelles.

7.2 Sinistres

En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant doit aviser immédiatement le comité d'organisation d'Euroforest et confirmer sa déclaration dans un délai de 24 heures par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. S'il s'agit d'un vol, l'exposant doit en outre déposer dans les 12 heures une plainte en gendarmerie de Charolles et adresser le récépissé dans un délai de 24 heures au comité d'organisation d'Euroforest.

L'organisateur décline toutes responsabilités quant aux sinistres dont les déclarations n'auraient pas été faites suivant les formes prescrites ci-dessus et pour les faits survenus.

7.3 Cas de force majeure

Dans le cas où le feu, la tempête, la guerre, une calamité publique, une pandémie, ou tout autre cas de force majeure rendrait impossible la tenue du salon Euroforest, le comité d'organisation d'Euroforest pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacement enregistrées en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et quelque cause que ce soit contre le comité d'organisation.

Article 8 : Montage et démontage des stands

8.1 Livraison de matériel sur le site

Tous les matériels et produits des exposants devront être livrés du jeudi 15 juin au mercredi 19 juin (entre 8h et 18h), en vue de leur mise en place sur leur surface d'exposition et de démonstration. Chaque exposant, ou son commettant, pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis ou autres envois ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Tous les colis ou autres envois doivent être déballés à leur arrivée. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour les recevoir, l'organisation décline toute responsabilité quant au déchargement et au stockage de ces matériels.

8.2 Déchargement du matériel et montage

Le déchargement de tout matériel est gratuit le jeudi 15, le vendredi 16 et le samedi 17 juin 2023. Lundi 19 et mardi 20 juin, la manutention ne se fera que sur réservation et sera facturée (cf dossier d'inscription). Aucune manutention de matériel n'aura lieu le mercredi 21 juin (veille du salon).

L'exposant est tenu de se conformer pendant les périodes de montage et de démontage à la charte professionnelle visant à organiser et assurer l'hygiène et la sécurité des salariés en situation de coactivité pendant les opérations de montage et de démontage des manifestations commerciales (disponible sur le site euroforest.fr). En cas de conditions climatiques difficiles, les exposants s'engagent à respecter les consignes données par l'organisateur.

8.3 Vérification des installations

L'organisation se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs.

Les exposants disposant d'une ou plusieurs tentes d'une surface supérieure à 9 m², non commandée(s) auprès d'Euroforest, devront fournir au plus tard le 15 mai 2023 l'extrait du registre de sécurité et au plus tard jeudi 15 juin la ou les attestation(s) de montage pour les chapiteaux de plus de 18m² et l'attestation de conformité M2 pour les enveloppes de toute tente quelle que soit leur surface.

8.4 Démontage des stands

Le démontage d'un stand ne pourra commencer avant le samedi 24 juin, 18h. Les véhicules des exposants ne pourront circuler sur les allées qu'après évacuation de l'ensemble des visiteurs.

L'exposant ou son représentant, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand. Le petit matériel doit être évacué par l'exposant à l'issue de la manifestation.

Les exposants devront restituer le matériel loué dans l'état où ils l'ont trouvé. Toutes détériorations causées par leurs installations ou leurs marchandises seront à leur charge.

Les emplacements devront être complètement libérés au plus tard le lundi 26 juin à 18h. Passée cette date, les organisateurs se réservent la possibilité de faire procéder eux-mêmes, aux frais et risques de l'exposant, à l'enlèvement du matériel restant sur le terrain et décline toute responsabilité en cas de vol.

Pour toutes questions non prévues par le règlement, il appartiendra aux organisateurs de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles. Toutes les décisions seront immédiatement exécutoires.

CONTACT EXPOSANTS : Julien JOUBERT +33 (0)6 78 09 73 17
commercial@euroforest.fr

6 - VOTRE PAIEMENT

30% au moment de l'inscription, le solde le 31/03/2023.

À réception de votre dossier, vous recevrez une facture justificative de votre inscription.

Mode de règlement à privilégier

☐ Je vous informe avoir effectué un virement bancaire vers le compte Euroforest et renvoie le dossier par mail à commercial@euroforest.fr.

Code banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	IBAN : FR76 1780 6004 0074 3075 4100 053 BIC : AGRIFRPP878
17806	00400	74307541000	53	

☐ Je joins à ce dossier un chèque libellé à l'ordre d'Euroforest et l'adresse par courrier à :

Euroforest - Maison Régionale de l'Innovation - 64A rue de Sully - CS 77124 - 21071 DIJON cedex - France

7 - COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS

Veuillez reporter ci-après les montants calculés dans les différentes parties.

VOTRE SURFACE D'EXPOSITION ET VOS MARQUES

TOTAL 1 € HT

VOTRE TENTE ET VOTRE ELECTRICITE

TOTAL 2 € HT

VOTRE MOBILIER

TOTAL 3 € HT

VOTRE DEMONSTRATION

TOTAL 4 € HT

VOS BADGES ET E-INVITATIONS

TOTAL 5 € HT

VOS OUTILS DE COMMUNICATION

TOTAL 6 € HT

VOS FRAIS DE DOSSIER

350 € HT

TOTAL HT + FRAIS DE DOSSIER

..... € HT

TVA (20%)

..... €

TOTAL TTC

..... € TTC

* Les frais de dossier comprennent le traitement de vos commandes, les journées portes ouvertes d'octobre et décembre, la dotation en badges exposants, places de parking exposants et e-invitations selon votre réservation (voir Partie 4), différents outils de communication (voir Partie 5), le gardiennage du site du jeudi 15/06/2023 à 19h au lundi 26/06/2023 à 12h, les invitations à la soirée exposants (nombre d'invitations = nombre de badges exposant de votre réservation, voir Partie 4).

Je déclare souscrire entièrement au règlement particulier du salon Euroforest joint à ce dossier. Je fournis une attestation d'assurance Responsabilité Civile avec ce dossier, ou par défaut, je m'engage à la faire parvenir aux organisateurs avant le 31/01/2023.

L'inscription sera considérée comme effective à réception de cet engagement accompagné de son règlement, par virement (à privilégier) ou par chèque (à l'ordre d'Euroforest), du montant des prestations réservées.

Fait le à

Cachet et signature

précédés de la mention « LU ET APPROUVÉ »